

## Compte rendu de la séance du 29 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:  
Benoît BRAJON

### Ordre du jour:

- VOTE BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT PELINDE 2020
- VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020
- VOTRE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020
- VOTE BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LA GENOUILLADE 2020
- VALIDATION LISTE DE PROPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
- SIEG : ALIM BTS COTES DE ROUSSAT (PICCINI PHILIPPE)
- BIENS SANS MAITRE
- VENTE PARCELLE A CRESTE
- ADHESION ASSURANCE CHOMAGE
- SITE WEB COMMUNE DE SAINT-DIERY
- VALIDATION DEVIS
- QUESTIONS DIVERSES

### Délibérations du conseil:

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2019 ( DE 2020 056)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019.  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 155 984,56€		
INVEST	- 65 434,73 €		62 604,72 €	Recettes 122 633,46 €	- 33 351,10 €	- 36 181,11 €
FONCT	35 166,26€	34 818,03 €	48 147,79 €			48 496,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	48 496,02 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	36 181,11€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 314,91 €
Total affecté au c/1068 :	36 181,11 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

***CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020\_021 du 27/02/2020***

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
 Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT 2019 ( DE 2020 057)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	37 745,85 €		- 24 707,31 €	Recettes		13 038,54 €
FONCT	8 720,30 €		4 724.03 €			13 444,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	13 444,33 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 444,33€
Total affecté au c/1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	- €

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020\_022 du 27/02/2020**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LOTISSEMENT PELINDE 2019 ( DE 2020 058)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	78 000,00 €		- 78 000,00 €	Recettes		- €
FONCT	50 200,75 €		14 631,99 €			64 832,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	64 832,74 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	64 832,74 €
Total affecté au c/1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	- €

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020\_023 du 27/02/2020**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

**PROPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2020 ( DE 2020 063)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article 1650 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés. Il informe qu'il y a lieu de proposer 24 noms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, propose les personnes suivantes :

1. MOGARRA ANTOINE	13. LEMMET CATHERINE
2. BOILOT DOMINIQUE	14. CONSTANTIN ERIC
3. PUGHON MICHEL	15. BONNEL MAXIME
4. DUGAT ROLAND	16. ROUCHY BRIGITTE
5. GRAILLE JEAN-LOUIS	17. MOURET MICHEL
6. GOIGOUX MURIEL	18. JUAN ALBERT
7. AMBLARD MIREILLE	19. ROUX YVES
8. ROUX SEBASTIEN	20. MOURGUES CHRISTELLE
9. VERDIER GUY	21. SAUVADET JOEL
10. RIGAUD PATRICE	22. CHAMERLIN GUY
11. CHARBONNEL GEORGES	23. DESQUINE CHRISTIANE
12. PAPON ROBERT	24. LEOTY AGNES

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## ACQUISITION DE PLEIN DROIT BIEN SANS MAITRE FONTENILLE ( DE 2020 064)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens,

Il expose que les parcelles situées au lieu dit Fontenille ci-après désignées :

AB 1            16a 41ca

AB 46          34a 40ca

AB 64          42a 69ca

AB 137         8a 5ca

AB 145         1a 44ca

AB 146         1a 59ca

AB 148            95ca

AB 314         42a 55ca

Toutes ces parcelles sont au nom de Madame BRUNEL Marcelle.

Le relevé de propriété indique qu'aucune taxe foncière n'a été réglée au cours des 3 dernières années. L'Etat hypothécaire ne fait part d'aucune mutation concernant ces parcelles depuis le procès-verbal de remembrement publié au service de la publicité foncière d'ISSOIRE le 04 mai 1987 volume 75 n°60. Ces parcelles reviennent de fait à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

## VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020 ( DE 2020 060)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Commune pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- Vu les documents budgétaires,

Après avoir délibéré, adopte le budget Primitif Commune 2020 comme suit :

- La section fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 700 045,40 €
- La section investissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 363 883,53 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## VOTRE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020 ( DE 2020 061)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Assainissement pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- Vu les documents budgétaires,

Après avoir délibéré, adopte le budget Primitif Assainissement 2020 comme suit :

- La section fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 136 025,00 €
- La section investissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 120 126,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers



VOTE BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT PELINDE 2020 ( DE 2020 059)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Lotissement Pelinde pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- Vu les documents budgétaires,

Après avoir délibéré, adopte le budget Primitif Lotissement Pelinde 2020 comme suit :

- La section fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 64 832,74 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
CHASSARD

Pour expédition conforme  
**Le Maire,** Frédéric

Les Adjointes

Les Conseillers

VOTE BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LA GENOUILLADE 2020 (  
DE 2020 062)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Lotissement La Genouillade pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- Vu les documents budgétaires,

Après avoir délibéré, adopte le budget Primitif Lotissement La Genouillade 2020 comme suit :

- La section fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 341 865,00 €
- La section investissement Dépenses 141 855,73 €
- La section investissement Recettes 170 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
CHASSARD

Pour expédition conforme  
**Le Maire,** Frédéric

Les Adjoints

Les Conseillers

ACQUISITION DE PLEIN DROIT BIEN SANS MAITRE SAINT-DIERY ( DE 2020 065)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens,

Il expose que la parcelle située au lieu dit Les Adrets de court à Saint-Diéry Haut ci-après désignée : ZK 19

Cette parcelle est au nom de Madame Vve COHER Georges.

Le relevé de propriété indique qu'aucune taxe foncière n'a été réglée au cours des 3 dernières années. l'Etat hypothécaire ne fait part d'aucune mutation concernant cette parcelle depuis le procès-verbal de remembrement publié au service de la publicité foncière d'ISSOIRE le 1er janvier 1956 .

Cette parcelle revient de fait à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHOMAGE ( DE 2020 066)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au régime d'assurance chômage.

Les principes du contrat d'adhésion sont :

- l'adhésion engage la commune pour 6 ans. Le contrat est renouvelé automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat;
- l'adhésion concerne les agents non titulaires et non statutaires;
- une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat à compter du 1er août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'adhérer au régime d'assurance chômage
- autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

CREATION DU SITE WEB DE LA COMMUNE DE SAINT-DIERY ( DE 2020 067)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JITTON Laurent, Conseiller municipal,

Ce dernier présente deux devis concernant la création d'un site web pour la Commune de Saint-Diéry :

- devis de ligne web services pour la création du domaine saintdiery.fr pour un montant de 85.06 €

- devis de Sancy Outdoor pour des photos effectuées avec un drone pour un montant de 428,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JITTON et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de Ligne web services pour un montant de 85,06€ et de Sancy Outdoor pour un montant de 428,00 € pour la création du site web de la Commune de Saint-Diéry.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VALIDATION DEVIS ENTREPRISE PERRON ELECTRICITE RELAMPING ECOLE  
( DE 2020 068)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis établi par l'Entreprise PERRON Electricité concernant le remplacement de l'ensemble des pavés fluo à l'école par des pavés led pour un montant de 2 323.04 HT soit 2 787.65 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le devis de l'entreprise PERRON Electricité pour un montant de 2 323.04 HT soit 2 787.65 € TTC

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VALIDATION DEVIS SECOMETAL RIDEAU POUR LA MICRO-CRECHE (  
DE 2020\_069)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis établi par l'Entreprise SECOMETAL concernant la fourniture d'un rideau pour la micro-crèche pour un montant de 2 860.00 HT soit 3 432.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le devis de l' Entreprise SECOMETAL pour un montant de 2 860.00 HT soit 3 432.00 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE ( DE 2020 070)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes du Massif du Sancy et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont mis en place depuis mai 2019 une animation foncière agricole ayant pour objectifs d'oeuvrer un maintien de l'agriculture sur le territoire et de consolider et pérenniser les exploitations agricoles existantes.

De ce fait il y a lieu de désigner un référent agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

**Délégué Titulaire :**

M.CHASSARD Frédéric

**Délégué Suppléant :**

M.BERGOGNE Didier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers